

BFL CANADA s'associe à la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ) pour offrir une protection personnalisée à tous les locataires des offices d'habitation.

Qu'est-ce que le programme d'assurance locataire de BFL CANADA?

Le programme d'assurance locataire de BFL CANADA est une solution simple, rapide et accessible pour obtenir une police d'assurance habitation. En quelques minutes seulement, vous pouvez compléter votre soumission en ligne et obtenir immédiatement votre certificat d'assurance.

Des couvertures d'assurance adaptées à vos besoins

Profitez des avantages d'un programme accessible conçu exclusivement pour les locataires d'habitations à loyer modique.

- Prime à 9 \$ par mois pour 10 000 \$ de couverture
- Prime à 10 \$ par mois pour 12 000 \$ de couverture
- Prime à 15 \$ par mois pour 15 000 \$ de couverture

Autres couvertures d'assurance disponibles

Frais de subsistance	5 000 \$
Couverture maximale	Jusqu'à 50 000 \$
Responsabilité civile	250 000 \$
Franchise	500 \$

Options de paiement disponibles

- Paiements mensuels
- Prélèvement bancaire unique
- Carte de crédit

Bon à savoir

Aucune vérification de crédit n'est requise pour adhérer au programme.

Faites votre soumission en ligne dès maintenant !

locatairesquebec.bflcanada.ca

FAQ

Comment renouveler ma police?

Votre police sera automatiquement renouvelée.

Comment annuler ma police?

Appelez la ligne d'assistance numérique au **438 260-1889** pour annuler votre police d'assurance, un membre du personnel vous aidera.

Que faire lors d'un déménagement?

Si vous déménagez ou changez d'adresse, veuillez communiquer avec notre ligne d'assistance numérique afin de mettre à jour votre dossier : **438 260-1889**.

Comment faire une réclamation?

Nous avons créé une ligne d'assistance téléphonique exclusive, disponible **24 heures sur 24, 7 jours sur 7**, pour vous permettre de présenter une demande de règlement à tout moment au **800 465-2842**.

Lorsque vous déclarez un sinistre, veuillez avoir votre numéro de police à portée de main, la date et l'heure du sinistre, et la cause du sinistre. Si votre demande concerne un vol ou du vandalisme, un rapport de police sera nécessaire pour traiter votre demande.